FISCALITÉ AGRICOLE

Sensibiliser les paysans au danger qui les guette

Ludovic Pillonel

L'association GRIEF poursuit son action contre l'arrêt de 2011, lourd de conséquences pour les familles d'agriculteurs. Elle en appelle à la mobilisation et à la solidarité du monde paysan.

Michel Pécoud, Luc Recordon, Martine Gonvers, Martine Meldem, Monika Senn, du GRIEF, Berthe Darras et Charles-Bernard Bolay, d'Uniterre (de gauche à droite). L. PILLONEL

Luc Recordon le confesse, deux dossiers lui ont «retourné les tripes» lors de son parcours politique, achevé en 2015 sur le plan fédéral: les enfants placés et la fiscalité agricole, bouleversée par un arrêt rendu en 2011 par le Tribunal fédéral (TF).

Pour rappel, ce changement abrupt de jurisprudence porte sur la charge fiscale des agriculteurs lors d'une cessation d'activité ou d'une donation. Le passage des biens agricoles de la fortune commerciale à la fortune privée est désormais soumis à l'impôt sur le revenu, qui s'élève à 40% sur Vaud, auxquels s'ajoutent les 10% de cotisations AVS. Une différence souvent synonyme de gouffre financier par rapport aux 7% de la taxation sur les gains immobiliers en vigueur précédemment.

Tout comme Luc Recordon, avocat basé à Lausanne, d'autres représentants du barreau, qu'ils soient fiscalistes ou spécialisés dans la Loi sur le droit foncier rural (LDFR), ont décidé d'œuvrer gracieusement pour préparer le combat contre ce qu'ils qualifient d'injustice, dans le cadre d'une commission rattachée au Groupement de revendication pour une imposition équitable des immeubles agricoles familiaux (GRIEF). Ils sont aussi appuyés par des députés au Grand Conseil vaudois actifs dans ce dossier, comme Martine Meldem et Raphaël Mahaim. Depuis sa création, le 7 mai 2018, à Apples (VD), l'association regroupe une cinquantaine de membres. «Une cotisation d'entrée unique a été fixée à 1000 francs. La cotisation annuelle de 100 francs permet de rémunérer le secrétariat de l'association», relève l'agriculteur Michel Pécoud, président du GRIEF. Cet investissement financier non négligeable demandé aux adhérents poursuit un but précis: amener devant le Tribunal fédéral un ou plusieurs cas susceptibles de modifier la jurisprudence.

Annoncer les cas

«Nous n'avons pas les ressources financières pour nous occuper de la défense personnelle des agriculteurs, mais nous les invitons à nous contacter pour nous faire part de leur situation», indique Luc Recordon. A ce jour, une cinquantaine de cas critiques ont été signalés à l'association, sur les quelque 300 touchés actuellement dans le canton de Vaud. Certains dossiers traités au niveau de la justice cantonale font l'objet d'une attention particulière de la part des avocats du GRIEF. Ces derniers travaillent aussi sur les interprétations possibles d'un arrêt rendu par le TF en juillet 2018 en Suisse alémanique, une décision qui pourrait dégager l'horizon de certains des agriculteurs les plus lourdement prétérités.

La rencontre informelle organisée dans les locaux de l'avocat lausannois a donné l'occasion d'évoquer quelques exemples concrets de détresse directement liés à l'arrêt de 2011. Il ressort des discussions que la nouvelle jurisprudence bloque la jeune génération dans ses projets de développement. Quant aux anciens désireux de remettre leur domaine, ils se retrouvent eux aussi dans une impasse, sachant que la transmission irait de pair avec le report d'une charge fiscale pharaonique.

«Il faut absolument continuer à parler de la question de la fiscalité dans le cadre de la remise d'exploitations agricoles. La prise de conscience n'est pas suffisante. Nous devons faire preuve de solidarité», déclare Michel Pécoud.

Si les agriculteurs vaudois ont été présentés comme les principales victimes du changement de régime fiscal, l'inquiétude règne aussi en terre genevoise, où une présentation du GRIEF a rassemblé dernièrement une soixantaine de personnes. Une prochaine séance d'information aura lieu mercredi 27 mars à 20h, à Aigle (VD), à la salle Frédéric Rouge (rue du Chevron 2).

SUR LE WEB

https://grief.ch

Votre avis

La démarche de l'association GRIEF vous paraît-elle porteuse d'espoir?

Votre réponse
journal@agrihebdo.ch
Fax 021 613 06 40